



## Vos contacts

### Au siège, à Coulounieix-Chamiers

**Pascal CHABAUD** - Tél. 05 53 35 88 67  
Chargé de mission Transmission  
pascal.chabaud@dordogne.chambagri.fr

### Dans nos antennes locales

#### • Antenne Périgord Vert

**Patrick GENDRE / Hélène COURNU**  
Tél. 05 53 55 05 09  
patrick.gendre@dordogne.chambagri.fr  
helene.cournu@dordogne.chambagri.fr

#### • Antenne Périgord Pourpre Vallée de l'Isle

**Geneviève MAZZONI / Agnès MOLINIÉ**  
Tél. 05 53 63 56 50  
genevieve.mazzoni@dordogne.chambagri.fr  
alexis.cornuez@dordogne.chambagri.fr

#### • Antenne Périgord Noir

**Nathalie SEEGERS / Alexis CORNUEZ**  
Tél. 05 53 28 60 80  
nathalie.seegers@dordogne.chambagri.fr  
alexis.cornuez@dordogne.chambagri.fr



295 boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord - Coulounieix-Chamiers  
**Adr. postale :** CS 10250 - 24060 Périgueux cedex 9  
Tél. : 05 53 35 88 88

**Ouverture au public :** du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

[www.dordogne.chambre-agriculture.fr](http://www.dordogne.chambre-agriculture.fr)



Partenaires financiers



## Vous satisfaire, notre priorité !

### ENGAGEMENT DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS  
ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation

- > **l'écoute**  
proche pour mieux vous comprendre
- > **la réactivité**  
pour que vous gardiez une longueur d'avance
- > **l'efficacité**  
des prestations pertinentes au bon moment
- > **l'expertise**  
une large palette de compétences
- > **la clarté des informations**  
pour une relation en toute confiance
- > **l'éthique**  
des valeurs pour le respect de vos intérêts

2019

# Transmettre votre exploitation agricole

Réussissez votre transmission en faisant le bon choix

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
**CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE**

SUP.COM.DOC27 - 03/01/2019

Chambre d'agriculture Dordogne



Vous êtes agriculteur cédant et vous souhaitez transmettre votre entreprise.

## ➤ Construire son projet de transmission en toute sérénité

Vous vous posez des questions sur la transmission de votre exploitation, qu'elle soit de structure individuelle ou sociétaire.

Contactez-nous le plus tôt possible afin de préparer votre projet.

A votre écoute, un conseiller répondra à toutes vos questions et vous orientera vers l'une des trois prestations proposées (conseil, diagnostic ou audit) en fonction de votre situation.

## ➤ Votre conseiller s'engage à...

- réaliser un diagnostic de l'exploitation en prenant en compte l'ensemble des composantes : gestion, humain, foncier, bâtiments, matériel, cheptel, productions, mode de commercialisation, contexte réglementaire, environnement socio-économique...
- déterminer le potentiel de votre exploitation, en terme de valeur économique et financière,
- rédiger l'offre de cession détaillée de votre exploitation.

## ➤ Pour quels avantages ?

- Je bénéficie d'un conseil personnalisé.
- J'accède à tous les outils pour entrer en contact dans les meilleures conditions avec le repreneur.
- J'identifie plus clairement les contacts pour faciliter mes démarches administratives.

## ➤ Comment se déroule la prestation ?

- Visite de votre exploitation suivie d'un entretien personnalisé.
- Réalisation d'un inventaire complet de votre entreprise pour clarifier votre projet de transmission et obtenir les premières informations juridiques, fiscales...
- Remise par votre conseiller d'un document de synthèse.
- Mise en place d'un plan d'actions et orientation vers les bons interlocuteurs.
- Inscription de votre exploitation au Répertoire Départ Installation (RDI).

## ➤ Les + de la prestation

Nous vous offrons la possibilité, après la réalisation du diagnostic :

- de diffuser l'offre de votre exploitation sur le site national [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com) ;
- de rencontrer des candidats à la recherche d'exploitation pour s'installer ;
- d'être accompagné, vous et votre repreneur, de la phase de transmission à l'installation de votre successeur.

## ➤ Tarif

**Conseil d'accompagnement** et **Diagnostic d'exploitation à céder** sont deux prestations **gratuites** pour le cédant éligible au programme pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission en Agriculture (AITA), subventionnées par l'État et la Chambre d'agriculture.

**Audit d'exploitation à céder** : forfait 800 € HT (pour les non éligibles au programme AITA).



## Pourquoi nous faire confiance ?

### Une vision neutre

Nos conseillers apportent un regard extérieur ainsi qu'un conseil en toute objectivité et indépendance.

### Notre expertise

Nos conseillers transmission, spécialisés en conseil d'entreprise, proposent une approche globale pour auditer votre entreprise.

### La force d'un réseau

Ils s'appuient également sur un réseau reconnu des partenaires institutionnels, économiques, juridiques, indispensables à une transmission réussie (MSA, notaire...).